

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 12 juillet.

Le *Courrier de Lyon* nous a enfin donné ce matin la définition du droit terrible d'après lequel tous les insurgés, tous ceux qui conspirent ou prennent les armes contre un gouvernement établi, contre un pouvoir de fait, doivent être réputés assassins et assimilés à des forbans et à des pirates, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus vil au monde, à ces hommes pour qui le brigandage est un affreux métier, et qui pillent, tuent et violent dans un but de cupidité personnelle, ou pour satisfaire de basses et ignobles passions. Ce droit inconnu jusqu'à présent, et dont le juste-milieu lyonnais vient de doter l'humanité, c'est tout simplement la loi; d'où il faut conclure que, suivant le *Courrier*, la morale est une affaire de législation, et que dès-lors il n'y a de crimes et de vertus qu'autant qu'une loi écrite, positive, a défendu ou recommandé telle ou telle action. Ainsi c'était un crime, en 1793, de désobéir à la loi des suspects, et les Lyonnais qui s'insurgèrent à la même époque contre la Convention, méritent, comme nous l'avons dit, le nom d'assassins; ainsi ce serait un crime aujourd'hui aux esclaves de nos colonies et aux serfs de la Russie, de renverser par la force l'abominable régime sous lequel ils vivent. Voilà la doctrine du *Courrier de Lyon*.

Oui, s'il est vrai, dit le *Courrier*, que Berton, Bories, Didier, etc., aient réellement conspiré, oui ces hommes étaient criminels, oui ils méritaient leur sort (c'est-à-dire la mort.)

Le profond casuiste qui a écrit ces lignes était probablement au collège, alors que Berton, Bories et Caron montaient sur les échafauds de la restauration; autrement, il saurait que ces généreux martyrs de la liberté avaient alors pour complices la plupart des fondateurs et des écrivains actuels du *Courrier de Lyon*. M. le procureur-général Duplan, M. Baudrier, président du tribunal civil, M. Alphonse Dupasquier, étaient les complices de Berton et de Bories, et en citant leurs noms nous ne craignons aucun démenti, car nous avons conspiré avec eux, et s'ils l'ont oublié depuis, nous nous en souvenons toujours, nous.

Si donc la doctrine du *Courrier* est juste, s'il est vrai que tous les conspirateurs soient des criminels, des assassins, des forbans, des pirates, des hommes, en un mot, dignes du dernier supplice, nous avons lieu d'espérer que l'éloquent publiciste auquel nous répondons, s'empressera de répudier la collaboration de M. Alphonse Dupasquier, et qu'il demandera la destitution de MM. Duplan et Baudrier. Un journal aussi moral que le *Courrier de Lyon* ne peut pas compter parmi ses rédacteurs un forban, et la justice ne saurait être administrée par des criminels. Le juste-milieu ne se plaindra pas, nous aimons à le croire, si nous tirons la conséquence du principe qu'il a posé.

Nous recevons à la fois trois numéros du *Dauphinois* de Grenoble. Nous y voyons que les patriotes de cette ville ont célébré par un banquet l'anniversaire du 6 juillet 1815, jour rendu mémorable par la courageuse résistance des Grenoblois à l'invasion étrangère.

Mais, ajoute le *Dauphinois*, sous notre gouvernement de paix à tout prix, aucune bonne fête ne peut se passer sans coup de baïonnette. Après le banquet, quelques groupes de jeunes gens revenaient en chantant des airs patriotiques. Tout à coup un commissaire de police se présente avec des soldats pour dissiper le rassemblement; et, sans qu'on pût

remarquer la moindre provocation, sans sommation aucune, des arrestations ont été effectuées et des coups de baïonnettes portés. La seule blessure un peu grave a été reçue par un agent de police, qu'un soldat a frappé de sa baïonnette. Trois citoyens ont été arrêtés.

Depuis cet événement, il n'est bruit à Grenoble que de mandats d'arrêt lancés de tous côtés. Le parquet excité par son chef, M. Mesnard, manifeste une recrudescence de zèle. Il fulmine des réquisitoires et cherche par tous les moyens à transformer en coup de couteau le coup de baïonnette reçu par l'agent de police. Heureusement un rapport du médecin a constaté l'origine de la blessure, et le parquet en sera sûrement pour sa peine.

Une rencontre a eu lieu entre M. Crépu, rédacteur du *Dauphinois*, et M. Cerfbeer, rédacteur du *Courrier de l'Isère*. Deux coups de pistolet ont été échangés de part et d'autre; aucune balle n'ayant porté, M. Crépu a insisté pour rapprocher la distance et continuer le combat, mais les témoins ont décidé unanimement qu'il était terminé.

Un incendie assez violent s'est déclaré à Grenoble lundi dernier. Malgré le zèle de la population, les secours furent portés avec tant de confusion, que les ravages ont été assez considérables et qu'on a eu à déplorer la mort d'un enfant. Ce défaut d'ordre est facile à expliquer. Le pouvoir, quand il a dissous, en 1832, la garde nationale de Grenoble, a mis dans cette désorganisation illégale un si grand zèle, qu'il n'a pas voulu conserver même la compagnie des pompiers; la sûreté d'une ville entière se trouve ainsi compromise et sacrifiée aux terreurs misérables d'un ministre ou d'un commis parisien.

MARCHE DU CHOLÉRA.

Les nouvelles de Toulon sont toujours affligeantes : voici le bulletin officiel que nous recevons aujourd'hui :

De midi à midi.	Cas nouveaux.	Décès.
Cas antérieurs au 7 juillet,	446	289
Du 7 au 8 juillet,	68	52
Du 8 au 9 juillet,	61	67
Total depuis l'invasion,	575	408

Le chiffre des décès du 6 au 7 juillet était comme nous l'avons dit 71. Ainsi il y a une diminution; mais malheureusement peu sensible. On peut dire que la maladie est encore dans toute sa violence; l'émigration a cessé parce qu'il ne reste plus à Toulon que les personnes qui par devoir, ou faute de moyens pécuniaires, sont obligés d'y demeurer. La population actuelle ne s'élève pas, dit-on, à 8000 habitants.

Le préfet du Var, qui réside à Draguignan, s'est rendu à Toulon; M. de Martineng, préfet maritime, n'a pas quitté la ville. Le maire, M. Guien et les adjoints sont à leur poste et ont publié une proclamation dans laquelle ils promettent aux habitants de ne pas les abandonner. A côté de ces nobles dévouements, il y a malheureusement trop de pusillanimité. L'amiral, préfet maritime, a résolu de faire constater l'absence de tous les fonctionnaires de la marine civile ou militaire qui ont pris la fuite et de les signaler comme déserteurs.

L'autorité civile prendra probablement des mesures analogues.

Plusieurs administrations sont dans un état de désorgani-

sation complète. Le service des postes se fait avec une irrégularité et une lenteur intolérables. Les facteurs manquent; le directeur a, dit-on, quitté son poste.

Beaucoup de décès ont lieu dans les classes élevées. Le préfet maritime a donné l'ordre de supprimer les honneurs funèbres que l'on rend d'ordinaire aux officiers de tout rang et aux fonctionnaires publics. L'aspect de ces lugubres pompes, à chaque instant renouvelées, jetait l'épouvante au sein de la population.

Le collège a été mis en vacances pour ne reprendre ses classes que le 15 septembre.

Le commandant de place est mort. — Ce sont des forçats qui, sous les ordres du commissaire du bagne, creusent les tranchées dans le cimetière et enterrent les cadavres.

Pendant que la maladie sévit ainsi, un autre danger menace cette malheureuse ville; on nous écrit qu'une bande de malfaiteurs s'est organisée hors des murs de Toulon, dans la journée du 7 juillet; son but était d'enfoncer les magasins de comestibles et sans doute aussi tous les autres qui se seraient trouvés sur son passage; les caisses publiques n'auraient pas été plus ménagées. Averties à temps de ce complot, les autorités avaient pris des mesures énergiques pour en prévenir l'exécution. De fortes patrouilles circulaient dès le soir dans les divers quartiers, prêtes à exécuter les ordres de leurs chefs; la gendarmerie à pied et à cheval parcourait les rues. Malgré ces sages précautions, les malfaiteurs, qui étaient au nombre de cent cinquante et plus, ont réussi, dit-on, à piller divers magasins; mais le coup a manqué.

La tranquillité paraît avoir été complètement rétablie par l'arrestation de quelques-uns des meneurs, entre lesquels on désigne un homme depuis cinq ans la terreur du pays.

L'*Eclaireur de la Méditerranée* confirme ces détails; il ajoute que les voleurs ont pu communiquer avec le bagne où ils ont répandu des bruits absurdes, entr'autres que le pain du bagne était empoisonné et que c'était le poison et non le choléra qui était cause de la mort qui les décimait. Le commissaire du bagne est parvenu à tirer les forçats de leur erreur en mangeant devant eux ce même pain dans lequel ils craignaient de trouver du poison.

Les mêmes bruits ont couru dans la ville même; cette proclamation du maire et des adjoints, dont nous avons parlé plus haut, avait surtout pour but de rassurer la population contre la crainte de trouver empoisonnés le pain et l'eau des fontaines. On sait que de semblables terreurs envahissent presque toujours les populations que désespère cette implacable maladie.

Les environs de Toulon ne paraissent pas atteints : quelques cas ont été signalés, mais ils proviennent des émigrants de Toulon. Le petit port de la Seyne, en face de Toulon, a présenté environ 18 cas.

L'*Eclaireur* signale à la reconnaissance publique, outre les personnes que nous avons nommées, le sous-préfet de Toulon, MM. Martiny et Julien, adjoints du maire, MM. Fournier, Cabissol, Beville, Albert et Petit, Audibert et Achard, qui se sont dévoués au soulagement de la classe pauvre de la population toulonnaise.

Les médecins de la ville, de la marine et de la guerre font leur devoir; quelques-uns ont été victimes de leur dévouement; entr'autres M. Lambert, chirurgien-aide-major au 67^e de ligne.

Trente Marseillais se sont offerts volontairement pour aller à Toulon soigner les cholériques.

Dans le Languedoc, à Agde et à Béziers, il semble que tout

FEUILLETON.

ORATEURS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

M. ODILON BARROT.

M. Odilon Barrot est le rival de M. Mauguin.

M. Odilon Barrot n'a pas, comme MM. Mauguin et Dupin, une de ces figures spirituelles et ondoyantes qui tournent sans cesse sur elles-mêmes, et qui réfléchissant l'ombre et la lumière, la force et la grâce, plaisent lorsqu'elles sont peintes par la variété des ornements, et par la vivacité hardie des traits et de la couleur.

M. Odilon Barrot a plutôt la sagesse imposante et composée du philosophe, que les caprices et la fougue brillante des improvisateurs.

Sa raison, comme un fruit précoce, mais sain, a mûri avant l'âge : M. Nicod était le dialecticien de sa compagnie; M. Odilon Barrot en était l'orateur.

Moitié homme de palais, moitié homme politique, M. Odilon Barrot avait déjà placé son nom, sous la restauration, à côté des noms les plus illustres, et la liberté le comptait avec orgueil parmi ses défenseurs.

M. Odilon Barrot étudie peu et lit peu; il médite. Son esprit n'a d'activité et ne veille que dans les hautes régions de la pensée. Ministre, il languirait et se laisserait surprendre dans l'application. Il serait plus propre à diriger qu'à exécuter, et il brillerait moins dans l'action que dans le conseil. Il négligerait les détails et le courant des affaires, non pas qu'il y fût impropre, mais il y serait inattentif.

Il répand sa fécondation sur un sujet plus qu'il ne l'en tire. Il

n'en cueille que la fleur; il n'en touche que les sommets : il réfléchit plutôt qu'il n'observe.

Ce qui le frappe d'abord dans un sujet, c'est l'ensemble, et cette manière d'envisager les choses lui vient de l'aptitude particulière de son esprit, de l'exercice de la tribune et des procédés de son ancien métier d'avocat à la cour de cassation. Personne ne sait mieux que lui abstraire et résumer une théorie, et je regarde M. Odilon-Barrot comme le premier généralisateur de la chambre. Il possède même cette faculté à un plus haut degré que M. Guizot, qui ne l'exerce que sur certains points donnés de philosophie et de politique, tandis que M. Odilon-Barrot improvise ses généralisations avec une remarquable puissance sur la première question venue. Tous deux sont dogmatiques comme les théoriciens; tous deux affirmatifs, mais M. Guizot davantage; car M. Guizot doute moins que M. Odilon-Barrot. Il prend plus vite son parti, et il mène une résolution tout droit à son but, avec le vif et le raide de son caractère.

M. Odilon-Barrot est honnête homme, qualité qu'à la honte de notre temps il faut bien louer, puisqu'elle est si rare. Sa réputation politique est belle et sans tache. S'il n'a point autant avancé dans la route du progrès que nous le voudrions pour lui et pour nous, on ne peut pas dire non plus qu'il ait reculé. Sa modération n'exclut pas son dévouement, et sa parole est toujours prête pour les causes généreuses, toujours au service des opprimés.

Il nous paraît bien difficile que M. Odilon-Barrot ne soit pas intérieurement républicain par sentiment de l'égalité, par expérience de la monarchie, par conscience de sa dignité d'homme, par prévoyance de l'avenir. Cependant il fait, même à la tribune, des professions de foi dynastiques assez inutiles, et l'on prétend ex-

pliquer cela en disant que M. Odilon-Barrot éprouve pour la personne de Louis-Philippe une sorte d'inclination indéfinissable et bizarre qui le captive et le retient. A lui le caprice de ses goûts, à lui la responsabilité de ses convictions. Nous les respectons, tout en les trouvant singulières, et nous sommes bien sûrs que M. Odilon-Barrot n'aime pas Louis-Philippe *quand même*, à la façon de ses domestiques bariolés de soie et d'or, et qu'il n'hésiterait pas un seul instant s'il fallait opter entre la patrie et les ordonnances d'un autre juillet.

M. Odilon-Barrot a une physionomie belle et méditative. Son front vaste et développé annonce la force de sa pensée. Son organe est plein et sonore, et sa parole est grave. Il a dans sa mise un peu de recherche qui ne lui incommode pas. Sa pose a de la dignité, sans être théâtrale, et ses gestes ont une simplicité noble.

Lorsqu'il parle, il anime, il accentue, il échauffe, il colore son expression, qui est froide et terne lorsqu'il écrit; sa discussion est solide et savante, forte de moyens, quelquefois ingénieuse, suffisamment ornée, et toujours dominée par sa haute raison. Il s'attache plus volontiers dans une cause au point de droit. Il le prend, le creuse, le retourne, et il en tire tout ce qu'il renferme d'aperçus neufs et de considérations larges et sail-lantes.

Sa méthode, toutefois, n'est pas sans défaut. Il s'embarrasse assez souvent parmi les lenteurs de son exorde; il s'égare aussi dans l'étendue de ses pensées, et il renoue péniblement leur fil lorsqu'il se brise.

De même il ne précipite pas assez vite ses harangues vers leur fin; peut-être, au surplus, ce défaut me choque-t-il plus qu'un

est fini et que les populations sont délivrées du fléau. Dans les Bouches-du-Rhône, on ne signale pas de nouvelle localité attaquée. Aix a offert un cas isolé sur un émigrant de Toulon. Villeneuve, près d'Avignon, a présenté la même circonstance.

Il paraît que le fléau a plus de propension à s'étendre vers l'Est. Nice est dit-on attaquée.

SITUATION DU PROCÈS-MONSIEUR.

Il est établi par les débats :

Que le premier coup de fusil qui a été tiré a tué un agent de police, et que ce coup a été tiré par un officier, sans que d'aucune part on eût encore fait feu sur la troupe ;

Que l'on a tiré sur le peuple sans avoir fait les sommations voulues par la loi ;

Que l'ordre a été donné, et bien rigoureusement exécuté, de tirer indistinctement sur tous les bourgeois ;

Que la troupe, en effet, a fait feu sur des citoyens inoffensifs, sur des avocats en robe, sur des femmes ;

Que, sur quatre jeunes gens qui se sauvaient sans armes, deux ont été atteints de coups de fusil, et les deux autres, arrêtés entre deux lignes de soldats, massacrés à coups de sabre et de baïonnettes ;

Qu'un prisonnier, tué à bout portant, a été ensuite jeté à l'eau, et que l'on a tiré sur son cadavre comme sur une cible ;

Qu'un vieillard de 92 ans, paralytique, étant étendu dans son lit, un premier coup de fusil a brisé la porte de sa chambre, et qu'un second coup, tiré le canon appuyé sur sa poitrine, l'a tué là, sur son lit ;

Que des massacres ont eu lieu lorsque la bataille avait déjà cessé dans plusieurs quartiers ;

Que, dans une seule rue, onze personnes ont été passées par les armes, et qu'une femme enceinte a été tuée de deux coups de baïonnette ;

Qu'un officier a dit à ses soldats, maîtres d'un point qui avait été long-temps défendu : « Tout ici est à vous ; » et qu'en effet des vols d'argent assez considérables ont été commis dans ce pillage autorisé ;

Que c'est un agent de police qui a le premier arboré un drapeau rouge ;

Que ce sont des agents de police qui ont d'abord crié : Aux armes ! aux barricades ! qui ont partout excité le soulèvement et engagé la lutte ;

Que le procès des mutuellistes, pour des faits passés en février, a été tenu long-temps sous le boisseau, et commencé seulement le 9 avril, à l'époque même de la promulgation de la loi contre les associations, comme pour combiner et pour développer l'une par l'autre diverses causes d'irritation ;

Que plusieurs des témoins n'ont déposé dans l'instruction que sous le coup de menaces et de violences ;

Que des arrestations ont été faites au hasard, sans respect pour la justice, sans garantie pour les citoyens, selon le bon plaisir de ceux qui avaient à leur disposition la force matérielle ;

Que Carrier, par exemple, a été arrêté sans qu'il y eût de charges contre lui, et seulement parce que, ainsi que le lui a dit le procureur du roi, « M. Gasparin le voulait. »

Nous pourrions prolonger bien davantage cette déplorable énumération, mais en voilà assez pour jeter une cruelle lumière sur la conduite du pouvoir dans les journées d'avril.

(Bon Sens.)

Tandis que Lagrange comprimait la bataille, tandis que Carrier maîtrisait l'insurrection à la Croix-Rousse, au péril de sa vie, tandis que Giraud et Girard sauvaient la vie aux autorités de Vaise, tandis que Corréa détournait la carabine dirigée sur la poitrine du procureur du roi putatif, tandis que Marigné éteignait l'incendie aux périls de ses jours, les Picot poussaient au pillage, au meurtre, à l'incendie, ils conduisaient le peuple toujours en avant, et ce sont les Picot qui ont dénoncé les Carrier, les Marigné, et ce sont les Picot

que l'autorité a pris sous sa protection, et par le témoignage desquels elle a voulu s'éclairer ?

Ce n'est pas là le quart des turpitudes qui pourraient être révélées par des débats sincères et développés. A Paris, comme à Lyon, les mêmes machinations seraient dénoncées, et nous ne saurions trop redire qu'il est très malheureux que les accusés ne puissent accepter les débats.

(Courrier de la Sarthe.)

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Le gouvernement avait mis à la disposition de M. Teissier le sloop de guerre la *Mésange*, pour faciliter à ce savant distingué la continuation de ses recherches archéologiques le long des côtes de la mer Noire. L'amiral Roussin ayant donc demandé à la Porte un firman pour autoriser cette expédition, a reçu pour toute réponse du Reïss-Effendi que le traité d'Unkiar-Skélessi interdisait la navigation de la mer Noire à tout navire de guerre autre que ceux de la Russie. »

« Lord Ponsomby n'a pas été plus heureux dans la demande qu'il a faite d'un firman pour autoriser le transport d'un envoyé anglais à la cour de Trébisonde par la mer Noire, sur un bateau à vapeur du gouvernement britannique. »

Cette nouvelle, nous mande notre correspondant de Paris, est le sujet de toutes les conversations politiques, et chacun y voit le signal d'une rupture avec la Russie.

Nous croyons qu'on exagère beaucoup l'importance que peuvent avoir pour le gouvernement français les suites de l'insulte faite à notre pavillon. Depuis cinq ans nos hommes d'état ont eu à dévorer bien d'autres affronts, et la paix n'en a pas été troublée. La pensée qui dirige la politique du cabinet des Tuileries, en consentant à devenir vassale de la sainte-alliance, a dû prévoir les humiliations auxquelles elle s'exposait, et probablement aussi elle s'y est résignée. Ainsi donc il n'y a rien à craindre de ce côté là.

Pour l'Angleterre c'est autre chose. Le gouvernement britannique demandera et obtiendra certainement réparation de l'avanie essuyée par lord Ponsomby. On ressent vivement, de l'autre côté du détroit, les outrages qui s'adressent à la politique du cabinet de St-James, et ce ne sont pas des chambres anglaises qui auraient voté le traité américain, sous le coup des menaces du président Jackson. Là, du moins, les hommes d'état ont de la susceptibilité ; ils savent renoncer aux jouissances du pouvoir, lorsque l'honneur le leur commande ; ils ne trahissent pas leurs amis, pour conserver leurs traitements, et jamais on ne les vit, comme chez nous, changer de drapeau et de système suivant l'occurrence ; se prêter à toutes les combinaisons, servir toutes les causes, et ne se montrer fidèles qu'aux appétits matériels d'une vulgaire ambition.

Ce qui rend plus grave encore la conduite du cabinet de Constantinople, c'est la déclaration faite, il y a quinze jours à peine (le 17 juin), par lord Palmerston. On se rappelle en effet qu'interrogé dans la chambre des communes sur l'existence des clauses secrètes, additionnelles au traité d'Andrinople, le ministre répondit qu'il ignorait l'existence de ces clauses, mais que, si elles existaient, l'Angleterre ne les reconnaîtrait jamais. Or, ce sont précisément ces clauses secrètes du traité d'Andrinople dont s'autorise aujourd'hui la Porte-Ottomane, pour interdire à la France et à l'Angleterre l'entrée de la mer Noire. L'honneur ne permet donc pas au gouvernement anglais de reculer devant la solennelle déclaration de lord Palmerston.

A partir du 1^{er} août prochain, la malle de Paris à Lyon fera le trajet de Saulieu à Chalon-sur-Saône, par la route d'Arnay-le-Duc, plus courte de trois lieues et demie que celle d'Autun qu'elle prend actuellement. Une accélération d'une heure dans les parcours sera, attendu la différence de hauteur des montagnes à franchir, le résultat de ce changement.

La ville d'Autun que la malle abandonne, a 8,600 âmes de population *intra muros*, et celles d'Arnay-le-Duc et de Chagny qu'elle va traverser, en ont, l'une 2,400, l'autre 3,000 ; mais les malles arrivant à Autun la nuit, et la distribution des dépêches ne s'y faisant que le matin, cette ville n'éprouvera aucun retard dans sa correspondance. Il est, au contraire, d'un très grand intérêt d'ajouter, à Lyon, une heure à l'écart, entre l'arrivée et le départ du courrier, d'autant mieux que cette heure appartient à la partie de la journée où le travail est le plus actif.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Une dépêche télégraphique, en date du 9 juillet, annonce que, le 5, on a réprimé à Saragosse une tentative d'insurrection faite au cri de : *Vive la constitution de 1812* ! »

« Quelques officiers ont été arrêtés. L'ordre a été rétabli. »

Nous n'avons pas besoin de relever l'importance de cette nouvelle. Son premier résultat sera probablement de hâter les secours déguisés que le juste-milieu triomphant en France envoie au juste-milieu embarrassé en Espagne.

— L'*Indicateur* de Bordeaux apprécie ainsi la situation des armées belligérantes :

Naguère disciplinée, forte, confiante, la faction marchait en avant ; elle avait un point de ralliement, elle s'était façonnée sous les ordres d'un chef habile. Aujourd'hui la voila démoralisée, se repliant vers les montagnes, désespérant d'arriver jamais jusqu'au territoire que Bilbao protège comme un mur d'airain. La voila ayant bien une volonté à elle, un but, celui de maintenir ses franchises, mais aucun chef pour diriger cette volonté, aucun chef pour tenir en échec des soldats dont le nombre et le courage vont chaque jour en grandissant....

La guerre civile n'est pas finie ; mais vous verrez que la levée du siège de Bilbao est la dernière action éclatante qui rejaille encore sur les factieux.

Les événements de la Péninsule vont singulièrement diminuer de leur importance ; il n'y a pas de bataille décisive à livrer à travers les rochers des provinces basques. Les espérances, l'enthousiasme fanatique, l'audace, tout est mort avec Zumalacarréguay. A peine aurons-nous à enregistrer quelques bulletins d'escarmouches.

— On lit dans le *Messenger* :

Décidément le général Dembinski a accepté le commandement de la légion étrangère, et a journellement des conférences avec le duc de Frias, qui a conclu avec le général l'arrangement suivant : 2,800 hommes seront recrutés à Paris, dont 500 cavaliers et un nombre à peu près égal d'artilleurs ; le reste sera de l'infanterie. Cette infanterie sera sous les ordres du colonel Larou Swartz, et doit se rendre par la route militaire de Lyon, sur le Rhône, jusqu'à Avignon, par Montpellier à Perpignan, et puis à Figuières en Espagne, traversant la Catalogne, l'Aragon, et enfin une partie de la Navarre jusqu'à Pampelune.

La légion étrangère débarquera à Barcelone, et joindra le corps de volontaires, qui marchera à l'avant-garde.

Il semblerait que ce long trajet par le nord de l'Espagne a été choisi pour imposer silence aux populations, quoique l'avis des généraux distingués fût de diriger le corps directement sur Saint-Sébastien.

La seule difficulté qui a arrêté le recrutement qui sera dirigé par le baron Swartz, est que l'ambassade d'Espagne espère obtenir une partie de l'équipement et de l'armement des magasins de l'état. On sait d'ailleurs que 2 millions ont été déjà prêtés à la reine Christine par le trésor français, et cette somme était employée à la solde de la guerre active, le général Dembinski espère obtenir du gouvernement français les fonds nécessaires pour commencer ses enrôlements, parmi lesquels on comptera un grand nombre d'officiers polonais, tant de ceux qui avaient suivi le général en Egypte, que d'autres qui ont fait leur offre par écrit.

Nous offrons les détails suivants à la méditation de ceux qui ne rougissent pas d'appeler de leurs vœux un gouvernement semblable à celui qui régit la Russie :

Dans l'empire russe, les serfs sont divisés en trois classes : la première se compose des métayers, la 2^e des ouvriers, la 3^e des domestiques. Lorsqu'un serf est désigné pour devenir soldat, si son maître veut le racheter, il doit payer mille roubles. La *Gazette de St-Petersbourg* a publié un ukase

autre, parce que j'aime par-dessus tous les discours substantiels et serrés.

Je dois convenir cependant que M. Odilon-Barrot est plus abondant que diffus, et il y a du plaisir à aller avec lui à la chasse des idées, tandis que les rhéteurs vulgaires ne poursuivent et ne remportent que des phrases.

Il y a certains orateurs qui trouvent des effets dans le choc soudain et inattendu des mots, des figures saisissantes dans leur imagination, des scintillations dans le reflet de leur esprit. Mais si M. Odilon-Barrot se laisse aller, quoique trop rarement, à des mouvements passionnés, ils sortent de son âme remuée profondément par le sentiment de l'injustice, par l'indignation d'un honnête homme. Cette éloquence du cœur vaut bien celle de l'art.

M. Odilon-Barrot est plus raisonneur qu'ingénieur, plus dédaigneux qu'amer, plus tempéré que véhément ; son regard ne jette pas assez de flamme ; on ne sent pas assez sa poitrine se soulever et son cœur bondir contre l'oppression de l'arbitraire ; trop souvent sa vigueur s'affaïsse et tombe, et son arme lui est lourde avant la fin du combat. Maître de ses passions et de sa parole, il calme en lui et autour de lui la colère des centres et les soulèvements orageux de la gauche. Il prépare, il couvre la retraite dans les pas difficiles, avec l'habileté d'un stratégicien consommé ; c'est le Fabius Cunctator de l'opposition.

Malheureusement cette tactique de temporisation, lorsqu'elle est trop souvent répétée, amoindrit les courages parlementaires qui ne sont pas déjà bien osés. Le rôle de l'opposition n'est pas de se cacher derrière les bagages de l'ambulance, mais de se porter vivement sur le front de bataille : quand le peuple ne voit pas les soldats de la liberté monter sur la brèche et faire feu, il s'attie-

dit, baille, se détourne et s'en va à d'autres spectacles.

L'opposition des quinze ans, rare mais serrée, la nuit, le jour, veillait, s'armait, marchait, combattait. Elle n'attendait pas que le péril vint au-devant d'elle ; elle courait au-devant de lui. Un ministre n'avait pas achevé de violer le domicile du citoyen le plus obscur, qu'il était pris sur le fait, dans le flagrant délit, et interpellé. Une liberté, si petite qu'elle fût, n'était pas menacée qu'elle était déjà défendue. Un acte arbitraire était à peine commis par le pouvoir, qu'il était déjà réparé par l'opposition ; un trait patriotique, un dévouement libéral était à peine connu, qu'il recevait sa couronne populaire. Tous les députés de la gauche étaient solidaires de pensées, de doctrines, de votes et d'action. C'était le bon temps du parti, le temps de la jeunesse et de l'espérance !

Au contraire, l'opposition dynastique marche aujourd'hui divisée sous des chefs mal unis. Elle ignore ce qu'elle veut et où elle va. Elle a plutôt des dégoûts que des espérances, et des répugnances que des principes. Elle est débordée par l'opposition extraparlamentaire dont la brillante étoile se lève et va guider les nouvelles générations vers de nouveaux rivages. Elle ne se ranime, elle ne se rafraîchit plus aux sources de l'inspiration populaire ; on dirait qu'elle porte sur son front la tache de son péché originel, de cette grande usurpation qu'elle a commise sur la souveraineté du peuple, et que, désespérée, vaincue, lasse des autres et d'elle-même, elle voudrait cacher à tous les yeux et traîner dans la solitude ses repentirs et sa douleur.

Elle ne sait pas même jusqu'où elle s'avance vers les centres, dont le tiers-parti lui barre le chemin, ni où elle s'arrête vers l'extrême gauche. Elle ne peut, elle ne sait ni se définir elle-même,

ni se compter, ni se conclure, ni se faire conduire, ni où elle plantera son drapeau, ni sous quel pavillon elle se reposera, ni quel est le mot d'ordre, ni quel jour on donnera la bataille, ni pour quelle cause, ni qui commandera. A-t-elle deux chefs ? N'en a-t-elle qu'un ? Est-ce Odilon-Barrot ? Est-ce Mauguin ? Si Odilon-Barrot veut prendre le commandement, Mauguin dépité, comme un autre Achille, boude dans sa tente, livrant les Grecs aux flèches d'Hector et au courroux des dieux. Nulle réunion, nulle combinaison, nul plan, nul système. Odilon-Barrot est trop absorbé dans ses rêveries politiques pour discipliner ses troupes. Mauguin est trop aventureux pour qu'elles se confient au caprice de ses destins. L'un est trop abstrait, l'autre trop léger. Ils ne peuvent pas être soldats, ils ne savent pas être chefs.

C'est une question, une grande question qui n'est pas encore résolue pour moi, que celle de savoir si l'existence d'une opposition dynastique dans la chambre des députés, n'a pas plutôt desservi que servi la cause de la liberté. En effet, par sa présence, elle fait croire encore à la présence d'un gouvernement libre, et le semblant de sa résistance donne aux mesures les plus arbitraires un semblant de légalité. Elle n'est point faite, par le drapeau qu'elle arbore et par la trempe de ses armes mal forgées, non seulement pour attaquer, mais encore pour se défendre. Elle a aidé l'usurpation, et elle périra par l'usurpation. Elle a consenti à être l'expression du monopole. Elle ne peut donc être l'organe du droit, et sans le droit il n'y a pas de puissance, et sans le droit il n'y a pas d'avenir.

La voila mollement assise sur le rivage ; elle s'amuse à jeter des grains de sable dans le torrent révolutionnaire qui passe et qui les emporte. (Extrait de la *Nouvelle Minerve*.) TIMON.

qui confère au trésor public le droit de prendre, pour paiement des contributions arriérées, des serfs de la 2^e et de la 3^e classes. Le tarif de cette monnaie humaine est fixée à 300 roubles par ame mâle (expression russe) et à 150 roubles par ame femelle. L'instruction donnée aux employés du trésor contient l'ordre vraiment philanthropique d'éviter, en levant cet impôt, de séparer les familles; ils devront prendre en même temps le père, la mère et les enfants.

D'après une autre disposition du même ukase, les serfs non métayers et qui remplissent les fonctions de domestiques, ne pourront plus à l'avenir être offerts comme hypothèques de créances particulières : ce privilège est réservé au fisc.

COUR DES PAIRS.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

(Présidence de M. Pasquier.)

Audience du 10 juillet.

A une heure moins 1/4 les accusés sont introduits au nombre de 60, ce qui forme le grand complet de la catégorie de Lyon.

On annonce immédiatement la cour.

M. Cauchy fait l'appel nominal. Aucune nouvelle absence n'est constatée.

Le témoin Williams est appelé.

M. le président : Dites ce que vous savez concernant l'accusé Drigeard-Desgarniers.

Le témoin a connu les frères Desgarniers; il a vu Drigeard venir deux fois chez lui où il a été une fois poursuivi par une troupe d'insurgés qui voulaient le tuer parce qu'il les avait abandonnés après s'être chargé de les commander.

Le témoin dit qu'il fit cacher Drigeard dans une chambre, et que l'ayant soustrait ainsi aux insurgés, il le fit évader le lendemain.

L'accusé Desgarniers dit qu'il pourrait se servir de cette déposition, mais qu'il veut des juges naturels et qu'il renonce à la parole.

M. Chegaray demande au témoin s'il n'a pas été arrêté.

Le témoin répond qu'il a été immédiatement relâché.

M^e Favre demande si le témoin a vu le commencement de l'insurrection?

Le témoin : Oui, sur les quais la troupe tirait sur les femmes.

Le témoin Bertholon dit qu'il éprouve beaucoup d'embarras pour déposer devant la cour; que ses amis étant sur les bancs des accusés, il trouverait plus glorieux pour lui d'être à côté d'eux que de servir de témoin dans leur affaire. Il ajoute qu'ayant été absent de Lyon pendant les événements, il ne peut rien dire; qu'il a été membre de la Société des Droits de l'Homme avec Baune; que ce dernier n'a jamais publié aucun écrit relatif à l'insurrection; que d'ailleurs le but de la société était d'éclairer le peuple et non de le pousser à la révolte.

Le témoin Gaudin, commissaire, interrogé sur ce qu'il sait relativement à Lagrange, dépose qu'il l'a vu le 9 avril au café du Phénix, qu'il lui a dit que son opinion était que l'insurrection était un coup monté par la police, et qu'il lui a paru extrêmement affecté de ce qui se passait.

Le témoin a vu Baune qui a toujours protesté contre les événements, et disait qu'il userait de toute son influence pour les arrêter.

Le témoin a aussi reconnu le nommé Mercé dans la personne d'un chef de poste qui, voyant le témoin avec une cocarde tricolore, la lui fit retirer, disant que cette cocarde était celle des ennemis, que les républicains ne connaissent que la cocarde rouge.

M. le procureur-général donne connaissance d'une lettre écrite par le témoin et contenant des sentiments républicains.

M^e Favre : M. le procureur-général ne peut rien induire de cette lettre contre la véracité de la déposition du témoin.

Le témoin Cadier est appelé; au moment où il va déposer sur Corréa, M^e Favre prie M. le président de demander au témoin s'il n'est pas à sa connaissance qu'on ait laissé dans la caserne du Bon-Pasteur des armes qui auraient pu être facilement enlevées par les insurgés pour combattre les soldats.

Le témoin répond affirmativement.

D. Avez-vous eu connaissance que dans le quartier il y aurait eu d'autres armes dont les insurgés auraient pu s'emparer?

Le témoin : Non, Monsieur le président.

Corréa demande au témoin s'il n'a pas vu les insurgés partager leurs vivres avec les prisonniers qu'ils faisaient?

Le témoin : Cela est vrai.

Le témoin Gallopinon fils est demandé par plusieurs accusés pour déposer sur la moralité de Picot.

M. le président vivement : Nous en avons assez de Picot; c'est un misérable qui a joué tous les rôles. (Mouvement.)

Le témoin Reymond, négociant à Paris, qui se trouvait à Lyon en avril, a vu Baune le 9, ce dernier était très peiné de tout ce qui se passait. Il engagea le témoin à rentrer chez lui. Le sieur Reymond ajoute qu'il a engagé un officier à ne pas souffrir qu'on tirât sur les femmes et sur les enfants. Le témoin, qui parle beaucoup de lui et très peu des accusés, fait une déposition dont l'auditoire semble attendre la fin avec impatience; le témoin se plaint d'avoir été fusillé trois ou quatre fois. (On rit beaucoup.) Mais, Messieurs, les balles qui sont encore apparentes sur les murs de notre maison de commerce en font foi. (Nouveaux rires.) Le témoin se retire.

M. Martin (du Nord) présente le réquisitoire suivant :

Attendu qu'il est possible de séparer l'affaire des accusés d'avril; attendu qu'il y a connexité entre les procès de chaque accusé : le ministère public conclut à ce que la cour, séparant les accusés de Paris de ceux de Lyon, procède aux plaidoiries et jugemens relatifs à ces derniers seulement.

M^e Bousquet, avocat, attribue cette division demandée par M. le procureur-général, à la fatigue que commencent à éprouver MM. les pairs et à l'empressement qu'ils voudraient pouvoir mettre à aller prendre en province, leur part de la belle saison. (On rit.)

L'avocat développe contre la disjonction une longue série d'arguments; puis, dit-il, l'autorité a poursuivi les accusés pour un complot, il eût été logique et rationnel de prononcer la disjonction à l'égard des accusés qui se sont défendus et de ceux qui ont refusé de prendre part aux débats; d'après le ministère public, il y aura complot de Paris, complot de Lyon, complot de Saint-Etienne, etc.... On a réuni en un seul complot plusieurs affaires dans l'intention de les soustraire au jury; en divisant le complot ou revient au système que le ministère public avait d'abord semblé abandonner. Un complot cependant est une chose indivisible; où il peut y avoir divisibilité, il ne peut y avoir de complot; l'avocat demande que M. l'avocat-général s'explique sur les poursuites.

M^e Aynès adopte les moyens présentés par son collègue et conclut à ce que l'accusé Nicod soit renvoyé devant les assises, pour le meurtre d'un commissaire de police, et que la catégorie de St-Etienne soit également renvoyée devant les assises.

M^e Crivelli demande la disjonction en faveur des accusés Guichard, Cochet et Chatagnier.

M^e Nau de La Sauvagère fait la même demande en faveur de l'accusé Morel.

M^e Lavau se joint à ces conclusions en faveur de Ratiné.

M^e Favre adhère aux conclusions du ministère public, mais par des raisons toutes contraires à la sienne, c'est que la disjonction doit avoir lieu précisément parce qu'il n'y a pas connexité.

M^e Benoit demande la disjonction en faveur de ses clients.

M. Martin (du Nord) persiste dans son réquisitoire; il déclare qu'il y a connexité des faits, mais qu'il n'y a pas d'obstacle à la disjonction relativement à la catégorie de Lyon.

M. l'avocat-général, tout en se réservant de prouver le complot, pense qu'on peut poursuivre séparément chaque catégorie.

L'accusé Cochet demande l'audition de ses témoins.

M^e Lavau répond que c'est dans l'intérêt de l'accusé qu'il s'est opposé à cette audition.

L'accusé Baune présente de nouvelles protestations et réclame le bénéfice de la défense naturelle. La France monarchique, dit-il, estime les défenseurs que nous avons choisis, la France républicaine les honore, et MM. les avocats sont, on ne peut le désavouer, dans une sorte de dépendance qui nuit au développement de leurs moyens, et, par conséquent, à la défense de l'accusé. Si MM. Berryer et Dupin n'ont pu malgré leur admirable talent sauver le maréchal Ney, c'est qu'on retira la parole à des avocats et qu'on n'eût osé le retirer à Macdonald ou à Masséna. (Mouvement.) N'avons-nous pas d'ailleurs, chose inouïe! n'avons-nous pas pour juges, ceux là même qui se sont faits les instructeurs de notre procès. M. le président, en répétant chaque jour que les accusés ont leur libre défense, pose en fait ce qui n'est qu'en question. Si la pairie repousse nos justes réclamations, on ne verra dans son jugement qu'un excès de vengeance; des républicains ne peuvent encore une fois être défendus que par des républicains, c'est à eux seuls qu'il appartient d'exposer nos principes.

Les accusés : Oui, oui.

L'accusé, par de longs développements, cherche à démontrer combien sont faibles les bases sur lesquelles on a assis l'accusation; il rejette sur les provocations et les menées de la police les événements qu'on voudrait faire retomber aujourd'hui sur le parti républicain.

M. le président répond aux interpellations de Baune, comme il l'a fait jusqu'à présent à toutes celles qui les ont précédées.

Baune répète au nom de ses co-accusés que, puisque la cour refuse la défense telle qu'ils la demandent, il a la mission de déclarer que les accusés ne se soumettront pas, qu'ils se retireront et que la cour pourra les juger sur pièces.

Dibier se levant : Allons, mes amis, par le flanc gauche, marche! (Les accusés se retirent en silence.)

Il est 3 heures 10 minutes. A 4 heures et demie, la cour n'est pas encore rentrée.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 juillet, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 10 juillet.

Des informations nouvelles nous apprennent que le fameux complot sur lequel le gouvernement continue à étendre un voile mystérieux est une affaire tout-à-fait carliste.

Cette circonstance explique le peu de bruit qu'ont fait les trente ou quarante arrestations opérées depuis une huitaine. Hier matin encore, six individus ont été conduits à la préfecture de police.

— L'établissement d'une caisse d'épargnes est autorisé à Gisors (Eure.)

— On écrit de Berlin, le 30 juin, que les troupes prussiennes destinées à faire partie du camp de Kalisch, vont se mettre en route, que les manœuvres militaires ne seront ter-

minées que dans le courant d'octobre et que Nicolas s'en suit avec sa femme faire une visite à son beau-père.

Il n'est plus question d'une entrevue entre l'empereur de Russie et celui d'Autriche. M. de Metternich lui-même commence à voir en mauvais oeil la politique russe qui tend à s'emparer de l'embouchure du Danube, en même temps qu'à fermer la mer Noire aux flottes de France et d'Angleterre.

— Le comte de Syracuse est arrivé ce matin à Paris.

— Une sérénade a été donnée à M. de Chateaubriand qui se se trouve en ce moment aux eaux de Dieppe par la société musicale de cette ville.

Les dieppois ont voulu, par cette galanterie, rendre hommage à l'homme de génie, au grand littérateur, mais nullement à l'homme politique, au partisan de la légitimité.

— On nous écrit de tous les départements que les suicides s'y multiplient d'une manière effrayante. On ne sait quelle peut être la cause de cette recrudescence.

— Par ordonnance du ministre de l'intérieur belge, tous les étrangers résidant en Belgique sont soumis, comme les indigènes, au service de la milice et de la garde civique.

— M. Etienne Béquet qui, depuis long-temps, fournissait au *Journal des Débats* les articles R, se retire pour un temps; il doit consacrer ses loisirs à une traduction complète de *Lucien*. Il sera remplacé par M. Loève-Weimars, l'un des principaux rédacteurs du *Temps*, et à qui on attribue la spirituelle chronique politique de la *Revue des deux Mondes*.

— Le baron Colta, d'Augsbourg qui, assure-t-on, a payé 200,000 f. le droit de publier une nouvelle édition des œuvres de Goethe, vient de s'adresser à la diète germanique pour empêcher dans tous les états de la confédération toute autre réimpression des œuvres du grand poète. Le baron Colta veut, dit-on, demander aussi au gouvernement français un privilège du même genre, que nos lois ne permettent pas d'accorder.

TRIBUNAUX ÉTRANGERS.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Exécution de cinq pirates Espagnols.

Une affaire de piraterie a été portée, dans le mois de mai dernier, aux assises de Boston. Il s'agissait du pillage exécuté en pleine mer, d'un navire mexicain, sur lequel on a enlevé une somme de 20,000 dollars (100,000 fr.). Ce brick, rencontré en mer par le bâtiment pirate le *Panda*, avait été pris à l'abordage, par une troupe de forbans, ayant à leur tête, de Soto, second du capitaine. Gania, contre-maitre, monta sur la prise, et demanda si l'on avait dépêché les hommes de l'équipage; de Soto répondit : « Je me serais bien garde d'enlever un cheveu de la tête à des hommes qui se sont rendus. » A quoi Gania répliqua : « Imbécille que tu es ! tu devrais savoir que les chats morts sont les seuls qui ne miaulent pas. »

Le capitaine don Pedro Gibert, plus cruel encore que le contre-maitre Gania, donna l'ordre de faire disparaître les traces du crime. Après avoir enlevé tout ce qu'il y avait de précieux à bord, il ordonna de mettre le feu au bâtiment pendant que l'équipage y était encore.

Malgré l'opposition de Soto et d'un autre pirate, nommé Thomas Ruys, ce commandement affreux reçut un commencement d'exécution. Les prisonniers mexicains furent enfermés à fond de cale, le feu fut mis à des meches souffrées dans différentes parties du navire, et le bâtiment fut abandonné à son malheureux sort. Les captifs qui se doutaient de ce qu'on leur réservait, parvinrent à forcer les écoutilles et à éteindre l'incendie. Ils abordèrent sur les côtes des Etats-Unis, à peu de distance de Charles-Town et de Boston, au moment même où les pirates débarquaient dans ce dernier port, afin d'y jouir du fruit de leurs rapines. Les derniers furent arrêtés sur la dénonciation des Mexicains qui les reconnurent parfaitement. Les pirates, malgré leurs énergiques dénégations, furent condamnés à mort au nombre de sept, savoir don Pedro Gibert, capitaine; de Soto, lieutenant; Juan Montenegro, Manuel Castigo, Angel Gania, Manuel Boyga et Thomas Ruys.

Celui-ci, ainsi que de Soto, ayant obtenu un sursis, l'exécution des cinq autres a été fixée au 11 juin dernier.

La veille, les condamnés, ayant été avertis qu'ils n'avaient plus d'espoir, résolurent d'échapper par un suicide aux horreurs de l'échafaud. Gania s'ouvrit les veines des deux bras avec un tesson de bouteille; mais on s'aperçut de sa tentative avant qu'il eût eu le temps de la consommer; ses camarades furent visités, on éloigna d'eux tout ce qui pouvait servir à leurs desseins; Manuel Boyga seul parvint à soustraire à cette recherche un stylet d'étain qu'il avait placé dans la doublure de ses vêtements. Il employa cette arme, toute faible qu'elle était, pour se faire une blessure profonde dans le cou; la pointe n'eut pas assez de force pour diviser soit l'artère carotide, soit la veine jugulaire; aussi n'expira-t-il pas sur le champ. Grâce aux secours des médecins de la prison, secours que l'on pourrait appeler barbares, son existence fut prolongée pour quelque temps. La plaie fut cousue, couverte d'un emplâtre agglutinatif et l'on arrêta ainsi l'hémorrhagie.

Dès la matinée du 11 juin, deux prêtres espagnols et M. Curtin, prêtre catholique de Boston, confessèrent les condamnés. A dix heures un quart, M. Sibley, maréchal ou gouverneur de la prison, assisté de gardes et de geôliers, se mit à la tête du lugubre cortège. L'échafaud était dressé dans un champ derrière la prison; lorsque les condamnés furent arrivés au pied de l'escalier, l'abbé Varella leur dit avec solennité : *Espagnols, montez au ciel!* Le capitaine don Pedro Gibert monta le premier d'un pas ferme et rapide, Montenegro, Castigo et Gania le suivirent avec plus de lenteur, mais sans la moindre hésitation.

Boyga, épuisé par la perte de son sang, et réduit d'avance à l'état de cadavre, fut apporté sur une chaise. On le plaça au-dessous du gibet consistant en une poutre transversale garnie de crochets pour attacher les cordes. Les quatre autres furent placés chacun à l'endroit qu'ils devaient occuper et sur la plate-forme qui allait bientôt s'abattre sous leurs pas. A la physionomie froide et impassible de Gibert, à l'insouciance avec laquelle il paraissait examiner le mécanisme de l'instrument de mort, ou promenait ses regards sur la foule, on l'eût pris non pour un des patients, mais pour un des aides de l'exécuteur. Il ne proféra aucune parole, si ce n'est pour répéter les *répons aux versets* des prières récitées par les ecclésiastiques.

Ces tristes apprêts ayant été un moment suspendus à cause d'un mouvement qui avait lieu dans la foule, et dont nous allons parler, Gibert quitta sa place, s'avança vers la chaise de Boyga, lui serra l'épaule avec ses mains garottées, l'embrassa affectueusement, revint à sa place, fit ses adieux à M. Peyton, interprète

anglo-espagnol et aux trois confesseurs; puis s'adressant à ses compagnons d'infortune, il prononça ces paroles que les personnes les plus rapprochées de l'échafaud purent entendre :

« Mes enfants, nous allons mourir, mais soyons aussi courageux que nous sommes innocents. »

L'interprète Peytou lui ôta son col de batiste monté en forme de cravate avec un nœud gordien. Pendant que le même officier était rendu aux autres patients par les valets de l'exécuteur, « Mon ami, dit Gibert à M. Peyton, veuillez garder cette cravate comme souvenir; c'est la seule chose dont il me soit possible de disposer; je meurs innocent, mais je saurai périr comme un noble espagnol... Adieu, messieurs, nous mourons avec l'espoir de vous retrouver un jour dans le ciel où nous allons vous devancer de quelques années. »

Montenegro et Gania prirent aussi la parole : « O Américains, dirent-ils, nous ne sommes pas des brigands; l'erreur déplorable des témoins ou leur calomnie a pu seule perdre des hommes innocents, nous pardonnons à nos ennemis, ainsi qu'à nos juges le mal qu'ils nous ont fait. »

Castillo reconnaissant au bas de l'échafaud un des employés de la prison lui dit : « Adieu, mon brave, nous nous reverrons dans le paradis; je vais y retenir la place: si j'éprouve quelque tourment, ce n'est point par crainte de la mort, mais à cause de l'opinion erronée qu'on s'est injustement formée contre nous. »

Le gouverneur de Sibelely lui l'ordre d'exécution contre les cinq condamnés, et annonça que de Soto et Ruys avaient obtenu un sursis, le premier de soixante jours, le second de trente jours.

Les patients témoignèrent beaucoup de joie de ce sursis, prononcé en faveur de leurs camarades, et qui est le présage presque certain d'une commutation de peine.

C'est alors que l'on ajusta au cou des prisonniers le terrible nœud coulant; on vit pour la première fois leur teint s'animer d'une subite rougeur; mais pas un œil ne sourcilla, pas le moindre tremblement agita leurs membres; on baissa les bonnets sur leurs yeux. L'abbé Cartin, sur la demande des condamnés, s'approcha de la balustrade de l'échafaud, et dit au peuple : « Messieurs, ces infortunés ont soutenu pendant tout le procès qu'ils étaient innocents; ils meurent en faisant les mêmes protestations devant Dieu qui va les juger. »

Il était alors onze heures moins un quart; M. Bass, sous-gouverneur de la prison, coupa la petite corde qui soutenait la plateforme; elle tomba, et les cinq condamnés restèrent suspendus. Dans la violence du choc, la chaise de Boyga heurta contre le capitaine et contre Gania; ils expirèrent après quelques convulsions; Gania fut le seul qui dut souffrir, son agonie dura plus de trois minutes.

Les cinq suppliciés restèrent attachés au gibet pendant cinq minutes. Les médecins présents à l'exécution ayant déclaré qu'ils étaient bien morts, on les plaça dans des cercueils peints en noir, et on les transporta à l'amphithéâtre de dissection, conformément à la sentence.

Lorsque les cadavres y arrivèrent, le consul d'Espagne forma opposition à ce qu'on les livrât au scalpel des anatomistes. Il prouva que le crime de piraterie n'ayant point été accompagné de meurtre, on ne pouvait refuser aux patients la sépulture chrétienne. Les magistrats ont trouvé la demande fondée, et les corps ont été inhumés dans le cimetière catholique de Charles-Town.

Pendant ce temps, Thomas Ruys, enfermé dans un cachot, et livrait à des actes de folie; il effrayait ses gardiens par des clameurs, ou les étonnait par des chants du cynisme le plus éhonté. On ne pouvait lui arracher une couverture imprégnée du sang versé la veille par Boyga lors de son suicide. « Voilà, disait-il, le drapeau rouge sous lequel je saurai périr ! »

Nous avons dit qu'un incident avait interrompu l'exécution; il avait failli devenir plus tragique encore que le supplice lui-même. A Boston, comme partout, ce hideux spectacle de la lutte des malheureux condamnés contre les atteintes du supplice, attire un grand nombre de curieux; on en comptait près de trente mille; les toits en planches de plusieurs hangars contigus à la prison étaient encombrés de spectateurs; ils s'enfoncèrent sous leur poids; une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants tombèrent pêle-mêle comme une avalanche sur la tête de ceux qui se trouvaient en bas. Il n'y a point eu de mort, ni de fracture de membres, mais des contusions fort graves.

Un des propriétaires a fait assigner le gouverneur de la geôle en dommages et intérêts, pour n'avoir point provoqué les mesures de police nécessaires.

Une autre circonstance aurait pu devenir plus fatale. La chaussée du chemin de fer de Lowell près de la mer était garnie de deux à trois cents curieux; ils ne pensaient pas du tout à l'heure de la marée montante qui s'approchait. Lorsque la mer grossit, ils voulurent se retirer, mais ils en furent empêchés par la foule qui obstruait la place, et eurent de l'eau jusqu'à la ceinture. Une douzaine d'entre eux tombèrent tout de leur long dans la vase bourbeuse en voulant s'enfuir; ils en furent quittes pour cet accident.

CHRONIQUE.

C'est après trois jours de débats animés, et trente-huit discours prononcés pour ou contre que, dans la séance du 1^{er} juillet, la seconde chambre des états du grand duché de Bade a adopté l'adjonction du grand duché au nouveau système de douanes.

Il y a eu quarante voix pour et vingt-deux contre. La première chambre votera sans doute dans le même sens; cette grande affaire qui a excité un si vif intérêt sera alors définitivement terminée.

— On donne comme positif que la place de conseiller à la cour royale de Paris, vacante depuis deux mois par le décès de M. Villedieu de Torcy, est promise à M. Chegaray, qui ne peut retourner à Lyon, et qui doit être nommé aussitôt que le procès-monstre sera terminé.

— On nous écrit de Palma (Iles Baléares), que dans la nuit des 15, 17 et 20 juin, trois détonations semblables à des décharges d'artillerie se sont fait entendre, sans qu'on pût savoir la cause de ce phénomène qui a plongé toute la ville dans la terreur et la stupéfaction la plus profonde.

— On lit dans le *Constitutionnel de Loir-et-Cher*, du 7 :

« La grande majorité des sous-officiers du 14^e de ligne viennent de souscrire pour les accusés d'avril. La liste et les fonds provenant de cette souscription ont été adressés au journal indépendant du chef-lieu de la division militaire. Le colonel eut connaissance de cette manifestation; il donna ordre aux commandants des bataillons de Blois et du Mans d'exiger des sous-officiers qu'ils retirassent leurs signatures. Voici comment on s'y est pris à Blois. Les sous-officiers

ont été mandés tous à la fois chez le commandant, là on les a énergiquement blâmés. On leur a dit que leur démarche avait été probablement irréfléchie; qu'elle était la suite de l'instigation de quelques mauvaises têtes du régiment. On leur a présenté un papier en disant que ceux qui n'avaient pas été les instigateurs de cette souscription eussent à le signer. Plusieurs faiblirent; insensiblement tous signèrent le papier, sans lire ce qu'il contenait. Ceci se passa samedi dernier.

« Hier, dimanche, les sous-officiers réfléchirent sur ce qu'on avait exigé d'eux. Trois d'entre eux allèrent trouver le commandant, et, après avoir pris connaissance des termes de la lettre qu'on leur avait fait signer, ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas nier leur participation à la souscription, et qu'ils se croyaient en honneur obligés de reprendre leur signature si singulièrement exigée d'eux la veille. Le commandant ne les blâma pas de leur démarche; mais il exigea des sous-officiers qu'ils lui exposassent par écrit leur demande.

« Cependant leurs camarades délibéraient entre eux sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de dresser une protestation contre l'espèce de violence qu'on avait employée à leur égard. Nous ne savons pas quelle a été la résolution de ces militaires. Le fourrier, trésorier de la souscription, a été mis au cachot à Tours; on parle de le casser et de l'envoyer dans une compagnie de discipline. On s'attend à des punitions de ce genre pour plusieurs souscripteurs. »

LIBRAIRIE.

7 fr. par an pour les Départemens.

JOURNAL

DES

CONNAISSANCES MÉDICALES

PRATIQUES ET DE PHARMACOLOGIE,

PUBLIÉ PAR MM. TAVERNIER ET BEAUDE,

ET RÉDIGÉ PAR LES MEMBRES DES ACADÉMIES DES SCIENCES ET DE MÉDECINE, ET PAR DES MÉDECINS ET DES CHIRURGIENS DES HÔPITAUX.

TROISIÈME ANNÉE COMMENÇANT LE 15 AOUT.

Ce journal, aujourd'hui le seul qui soit aussi bon marché, et qui a tenu plus que ses promesses, paraît tous les mois en un cahier de deux feuilles d'impression, qui contient autant de matière que six feuilles des journaux de médecine, dont le prix est quatre fois plus élevé; plus de six numéros par an contiennent des planches, souvent coloriées, et qui sont consacrées à la pathologie. Une large place est consacrée à la pharmacie.

On s'abonne à Paris, rue Feydeau, 22. (1048)

ANNONCES DIVERSES.

(1040 2) A VENDRE.—Deux beaux pianos. S'adresser rue du Bœuf, n° 6, au 2^e, à Lyon.

(1032 4) Le sieur Christophe, pédicure, ci-devant rue du Bœuf, demeure maintenant rue Palais-Grillet, n° 1, au 2^e.

AVIS.

M. Lefort, coutelier, ci-devant rue St-Côme, n'ayant pas terminé la vente de ses marchandises en couteaux, ciseaux, rasoirs, etc.; instrumens de chirurgie et pour vétérinaires, bandages, etc., continuera jusqu'à liquidation à vendre au dessous du cours tout ce qui lui reste, rue de la Palme, place St-Pierre, chez le papetier, au 1^{er}. (1022 6)

ALLAHTAÏM A LA BAMIA

et

COMESTIBLE ORIENTAL

AU PALAMOU,

Bravetés du Gouvernement; approuvés de l'Académie; Préparés par CADET-GASSICOURT et LAMOUREUX, PHARMACIENS A PARIS.

L'ALLAHTAÏM, aliment doux et onctueux, est la première nourriture du convalescent; les professeurs Broussais, Ségalas, Velpeau, et d'autres notabilités médicales, le conseillent aux personnes atteintes de la gravelle, de la pierre, et généralement de *maladies des reins*, de la *vessie* ou de *l'urètre*. — Mais désire-t-on une alimentation légèrement tonique? Le COMESTIBLE AU PALAMOU offre à l'hygiène une ressource précieuse. — Les deux substances conviennent pour régime aux personnes chez qui un travail habituel de l'esprit affaiblit les fonctions de l'estomac. — Prix du flacon : 5 f. L'ALLAHTAÏM; le COMESTIBLE 4 f.

Dépositaire à Lyon, M. Parrayon, pharmacien. (1049)

AVIS.

MESSAGERIES ROYALES

DE LYON A CHAMBERY ET AIX-LES-BAINS,

Desservant les Villes intermédiaires de la Route.

Jaloux de justifier la confiance de MM. les voyageurs, et voulant mériter de plus en plus la préférence qu'ils accordent à leur entreprise, MM. Jubin Truffet et Comp^e viennent de renouveler à neuf le matériel de leur service.

D'agréables voitures, parfaitement confectionnées et fort bien suspendues, démontreront à l'essai tout le soin que les entrepreneurs ont apporté à la commodité du public.

Ce n'est qu'en soutenant une utile concurrence que l'on peut échapper au monopole exclusif, et sous le rapport de leurs véritables intérêts, les personnes qui voyagent sont invitées à s'assurer par elles-mêmes de la célérité et de l'économie que leur prescrit le service dont les bureaux sont toujours à Lyon, place des Cordeliers, n° 24, local de dame veuve Charpenel.

Transport des marchandises de commerce et des finances à des prix modérés. (1010 7)

AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

DES COSMÉTIQUES ET SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et es Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel; on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7^o L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix : six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon).

On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les biberons de nouvelle forme pour allaiter ses enfants. (941 2)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF

de Séné,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que : BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux *accidens mercuriels*. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.) (863 12)

Spectacles du 13 juillet.

GRAND-THÉÂTRE.

Nou fixé.

GYMNASE LYONNAIS.

Le Vendu, vaud.— Catherine, vaud.— Une Chaumière et son Cœur, vaud.

BOURSE DE PARIS du 8 juillet.

La nouvelle d'une insurrection républicaine à Saragosse, et l'annonce donnée par le *Journal des Débats* de l'interdiction prononcée contre la navigation des navires anglais et français à travers les Dardanelles, ont alarmé les spéculateurs et les rentiers; c'est du moins par cette double circonstance qu'on expliquait la petite baisse de ce jour,

Cinq pour cent,	109f 10	109f 10	108f 95	108f 95
— fin courant,	109f 25	109f 25	109f 5	109f 20
Quatre pour cent,	99f 25			
Trois pour cent,	79f 40	79f 40	79f 10	79f 10
— fin courant,	79f 50	79f 55	79f 20	79f 30
Rentes de Naples,	97f 10	97f 10	96f 90	96f 90
— fin courant,	97f 40	97f 40	97f 10	97f 15
Rentes perpétuel.,	42 1/4	41 7/8		
Emprunt cortès,	40 5/8			
Act. de la banque,	2050f			
Quatre canaux,	1217f 50			
Caisse hypothec.,	655f			
Emprunt d'Haïti,	390			



V. PENICAUD, Rédacteur, l'un des Gérans.